

Budget 2020

# Nouveau-Brunswick

Déchiffrer ce qui s'en vient.

---

## Mars 2020

Le 10 mars 2020, le ministre des Finances, M. Ernie L. Steeves, a déposé le budget 2020-2021 du Nouveau Brunswick. Le gouvernement progressiste-conservateur minoritaire espère obtenir assez de soutien pour son budget lors d'un vote de confiance qui pourrait, plus tard ce mois-ci, entraîner une élection si le budget était rejeté. Le budget prévoit un excédent de 92,4 M\$ en 2020-2021, ainsi qu'une réduction additionnelle de la dette nette de la Province.

Actuellement estimée à 13,9 milliards de dollars, la dette nette devrait diminuer de 129,3 millions de dollars en 2020-2021.

Les estimations présentées dans le budget de 2020 indiquent que la Province prévoit un excédent de 97,7 M\$ pour l'exercice 2019-2020, une amélioration de 74,6 M\$ comparativement à l'excédent prévu de 23,1 M\$ dans le budget précédent pour le même exercice.



D'un point de vue fiscal, la Province prévoit des excédents budgétaires au cours des quatre prochaines années comme suit :

Année	Excédent prévu
2019-2020	97,7 M\$
2020-2021	92,4 M\$
2021-2022	74 M\$
2022-2023	49 M\$
2023-2024	50 M\$

## Mesures fiscales

### Taux d'imposition des sociétés

Aucun changement n'est proposé au taux d'imposition des sociétés ni à la limite des petites entreprises de 500 000 \$.

On peut résumer les taux d'imposition des sociétés du Nouveau Brunswick en 2020 comme suit :

#### Taux d'imposition des sociétés du Nouveau Brunswick

	Taux d'imposition des petites entreprises	Taux général d'imposition des sociétés	Taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation
N.-B. seulement	2,5 %	14,0 %	14,0 %
Fédéral et N.-B. combinés	11,5 %	29,0 %	29,0 %

### Taux d'imposition sur le revenu des particuliers

Les tranches d'imposition du Nouveau Brunswick sur le revenu des particuliers sont indexées selon l'inflation à chaque année. Le budget de 2020 ne propose pas d'autres changements aux taux et aux tranches d'imposition du revenu des particuliers. Les taux de 2020 sont les suivants :

- 9,68 % sur la première tranche d'imposition (jusqu'à 43 401 \$);
- 14,82% sur la deuxième tranche d'imposition (de 43 402 \$ à 86 803 \$);
- 16,52% sur la troisième tranche d'imposition (de 86 804 \$ à 141 122 \$);
- 17,84% sur la quatrième tranche d'imposition (de 141 123 \$ à 160 776 \$);
- 20,30% sur la cinquième tranche d'imposition (plus de 160 776 \$).

Les taux marginaux d'imposition du fédéral et du Nouveau Brunswick combinés les plus élevés de 2020 sont comme suit :

Type de revenu	Taux d'imposition
Régulier	53,30 %
Gains en capital	26,65 %
Dividendes déterminés	33,51 %
Dividendes réguliers	47,75 %

### Taxes de vente et d'accise

Le budget de 2020 ne propose pas de modifications de l'actuel taux de 15 % de la taxe de vente harmonisée (TVH) qui comporte une composante fédérale de 5 % et une composante provinciale de 10 %.

La taxe sur l'essence diminuera de 4,63 cents/L, soit de 15,5 cents/L à 10,87 cents/L.

La taxe sur les carburants (diesel) diminuera également de 6,05 cents/L, soit de 21,5 cents/L à 15,45 cents/L.

## Impôt foncier provincial

Les taux de l'impôt foncier provincial du Nouveau Brunswick commenceront à diminuer au cours de la période de quatre ans qui va de 2021 à 2024. Les baisses de taux s'appliqueront aux habitations non occupées par le propriétaire et aux biens non résidentiels comme suit :

Année	Habitations non occupées par le propriétaire (par 100 \$ d'évaluation)	Biens non résidentiels (par 100 \$ d'évaluation)
2020	1,1233 \$	2,1860 \$
2021	0,9829 \$	2,1035 \$
2022	0,8425 \$	2,0210 \$
2023	0,7021 \$	1,9385 \$
2024	0,5617 \$	1,8560 \$

## Autres postes importants

- **Intérêt sur les prêts étudiants :** le taux d'intérêt sur les prêts étudiants diminuera pour passer du taux préférentiel +2 % au taux préférentiel.
- **Dépenses en santé :** les dépenses en soins de santé ont augmenté de 3,9 % par rapport à l'année précédente pour passer à plus de 2,9 milliards de dollars pendant l'année en cours. Cela comprend des fonds supplémentaires pour le programme de vaccination de la Province, pour ajouter des ambulances et pour un effort ciblé visant à accroître le nombre d'infirmières et d'infirmiers au Nouveau Brunswick.
- **Aide sociale :** un financement supplémentaire de 5,4 M\$ sera fourni pour accroître les taux d'assistance sociale dans le cadre de plusieurs programmes. Les taux de l'assistance sociale seront dorénavant indexés selon l'indice des prix à la consommation.
- **Éducation :** un financement supplémentaire de 7,1 M\$ sera mis à disposition pour embaucher davantage d'enseignants pour la prochaine année scolaire. Un montant supplémentaire de 6,1 M\$ sera disponible pour les aides enseignants. De plus, 1,3 M\$ seront investis pour créer de nouvelles possibilités d'apprentissage du français à l'école primaire, intermédiaire et secondaire.